



Procès-Verbal BUREAU PLENIER

Réunion du 17 janvier 2022 à 17h30 En visioconférence à Lyon, Cournon & Aurillac

Présidence : Pascal PARENT.

Présents :

A Lyon : Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Lilian JURY, Pierre LONGERE, Joël MALIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

À Cournon : Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Raymond FOURNEL, Guy POITEVIN.

A Aurillac : Roland LOUBEYRE, Jacques VANTAL.

Assistent à Lyon : Richard DEFAY, BERTHAUD Pierre, Méline COQUET, Sylvie DI IORIO.

Le Président remercie les membres présents pour leur participation à ce Bureau Plénier dont les points évoqués sont importants.

Il souhaite à Thierry DELOLME et Hervé GIROUD-GARAMPON, un prompt rétablissement, ainsi qu'aux deux membres de la Commission Régionale de Discipline, atteints de la COVID-19.



1. Informations du Président et du Président Délégué.

✓ **Point licences :**

Richard DEFAY fait un état des lieux des licences :

243 148 licences de date à date (+ 7,89 %) à ce jour.

228 508 licences en fin de saison dernière (donc nous sommes déjà à + 6,40 %) et on peut espérer avoir encore environ 3 000 demandes de licences.

La LAuRAFoot se situe dans la moyenne par rapport aux autres Ligues régionales métropolitaines.

Détail :

Libres Masculins	+ 8,72 %
Libres Féminins	+ 11,34 %
Dirigeants/Volontaires	+ 1,90 %
Arbitres	- 6,17 %
U6 – U7 garçons	+ 17 %
U14 à U19 garçons	+ 4,12 %
Futsal	+ 30,29 %
Féminines jeunes U6 – U7 à U18 F	+ 17,54 %
Libres Féminines Seniors	+ 0,28 %

Libres Masculins Seniors + 1,53 %

Nouvelles licences de date à date : 72 285 licences. Ce qui signifie que le football reste attractif, ce qui est une bonne nouvelle. Le Président félicite les clubs d'accueillir toujours avec autant d'allant l'ensemble de ces licenciés

✓ **Projet finale Coupe Nationale Futsal 2022 :**

Suite au désistement de la Ligue des Pays de la Loire, la Fédération souhaite que la LAuRAFoot soit organisatrice de la finale de la Coupe Nationale Futsal qui aura lieu le 21 mai 2022.

L'organisation de cette Coupe nécessitant une salle d'une capacité de 2 500 places assises avec 2 tribunes face à face, la question du site pouvant accueillir cette manifestation est posée.

Les recherches de salles ont débuté et plusieurs pistes sont envisageables.

Dans la mesure où le Pôle France Futsal se situe à Lyon et afin de rendre hommage à Michel MUFFAT-JOLY dont la Coupe Nationale Futsal porte désormais le nom, le Président propose au Bureau Plénier d'accepter la demande de la FFF.

→ Le Bureau Plénier décide à l'unanimité d'accepter l'organisation de la Coupe Nationale Futsal.

Il décide également de confier celle-ci au Pôle Promotion (l'évènement dépassant par sa taille le périmètre de la Commission Régionale Futsal).

2. Situation sanitaire.

La loi concernant le Pass Vaccinal a été adoptée mais ne sera définitive qu'une fois passée devant le Conseil Constitutionnel.

Celle-ci ne concernera que les licenciés U18 et plus. Pour les jeunes de 12 à 16 ans, le pass sanitaire restera suffisant.

Le Président fera paraître un communiqué aussitôt que le Gouvernement annoncera les détails de mise en application et notamment la date d'entrée en vigueur du nouveau Pass.

En ce début d'année, on constate effectivement une montée en puissance du virus par rapport au début de saison. Il y a davantage de reports de matches mais nous n'avons pas dû reporter de journée entière pour le moment.

Pierre BERTHAUD questionne le Bureau Plénier sur la situation vaccinale des salariés de la LAuRAFoot intervenant sur les formations et demande s'il peut interroger ses collègues sur leur situation vaccinale.

Le Bureau Plénier lui donne son autorisation dans la mesure où le Pass Vaccinal sera exigé pour toute personne entrant dans un lieu classé ERP et en contact avec du public extérieur, ce qui est le cas du Centre Technique de Tola Vologe. Il faut donc pouvoir anticiper les problèmes que l'on pourrait avoir en termes de ressources humaines pour assurer les formations et autres actions techniques.

Par ailleurs, la Ligue a reçu une communication de la FFF concernant l'organisation des interligues pendant les vacances de février : le format envisagé avec hébergement et restauration collective est annulé.

Il va falloir réfléchir à une nouvelle organisation avec la venue des équipes sur une seule et même journée. A suivre.

3. Point financier.

✓ Relevé n°2 (L. Jury) :

Lilian JURY fait part du tableau récapitulatif des clubs en défaut de paiement du relevé n°2 soumis aux sanctions prévues par les Règlements (retraits de points).

Pour rappel, le relevé N° 2 représente un peu plus de 1 600 clubs et de 2,6 M €.

Situation à ce jour : 67 clubs soumis à d'éventuels retraits de points. La Liste a été transmise à la Commission Régionale des Règlements pour suite à donner.

Total des impayés : moins de 110 000 €.

Les clubs de la liste n'ayant pas honoré le relevé N° 1 et qui dans un premier temps avaient été sanctionnés de points avec sursis, verront ceux-ci transformés en points fermes s'ils n'ont pas réglé le relevé n°2.

Ces points seront cumulés aux 4 points fermes prononcés pour non-paiement du relevé n°2 dans les délais impartis.

Depuis le dernier Conseil de Ligue, un gros travail a été réalisé par les Présidents de Districts qui ont relancé les clubs car on constate que sur les 89 clubs de départ, il n'en reste que 67 aujourd'hui.

Le relevé N° 3 sera mis en route en février et intégrera aussi les clubs qui avaient moins de 700 € de dette au moment de l'édition du relevé n°2 et avaient bénéficié d'une tolérance.

Lilian JURY informera de même le Conseil de Ligue (ou le Bureau) sur le recouvrement de ce relevé N°3 tout en rappelant que les clubs n'ayant pas réglé l'intégralité de leurs dettes au 30 juin ne pourront obtenir de licences pour la saison prochaine.

Pascal PARENT remercie Lilian JURY pour la qualité du travail réalisé ainsi que tous les Présidents de District pour avoir relayé ces informations importantes.

4. Questions et/ou points divers :

✓ **Roland LOUBEYRE : traitement des hors-jeux par les arbitres assistants bénévoles.**

- La décision prise lors du Bureau Plénier du 20 septembre est-elle définitive ?

Le Président rappelle qu'en l'absence de formations dédiées, la décision du Bureau Plénier du 20 septembre ci-dessous vaut toujours :

- *Matches entre équipes de l'ex-Auvergne : les arbitres assistants bénévoles sont autorisés à signaler les hors-jeux.*
- *Matches entre équipes de l'ex-Rhône-Alpes : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.*
- *Matches entre équipes des deux secteurs : les arbitres assistants bénévoles ne sont pas autorisés à signaler les hors-jeux.*

- Une formation est-elle envisagée auprès des bénévoles appelés à officier comme arbitres assistants ?

Jean-Marc SALZA informe que des formations seront envisagées dès que la situation sanitaire le permettra et pour les clubs des Districts qui le souhaitent.

✓ **Didier ANSELME : relance de la CADAF ?**

Le Président propose que ce sujet soit évoqué au prochain Bureau Plénier du 31 janvier ou au prochain Conseil de Ligue du 21 Février en fonction de l'évolution sanitaire.

La question se pose en effet car les clubs sont actuellement privés de leurs recettes sur les buvettes ou l'organisation d'événements et qu'ils sont susceptibles de rencontrer des difficultés financières. Il rappelle qu'une somme est prévue à cet effet dans le budget pour l'accompagnement des clubs.

✓ **Arsène MEYER :**

« Je pense qu'il serait opportun d'adresser un courrier (ou mail) aux Présidents de District pour qu'ils nous fournissent le nom des clubs qualifiés pour le critérium U13.

Je suggère que la date limite soit fixée au 1er Février 2022.

A ce-jour, 6 Districts sur 11 ont fourni l'information.

Ce sujet sera évoqué lors de la réunion du Collège des Présidents de District du 22 janvier et les Présidents sont priés de fournir au plus vite leurs clubs qualifiés pour ce Critérium.

La 1^{ère} journée aura lieu le 6 mars 2022.

→ **La gestion du Critérium U13 fera l'objet d'un point au prochain Bureau Plénier.**

✓ **Site Tola Vologe :**

Suite à la réunion ayant eu lieu en amont du présent Bureau Plénier, il est envisagé d'organiser des stages d'été sur le site de Tola Vologe.

La gestion serait confiée à un organisme extérieur qui travaille en collaboration avec la Fédération Française de Football. A creuser.

✓ **Futsal :**

La Commission Régionale Futsal a été convoquée par Lilian JURY le 13 janvier pour faire un point sur le tableau des obligations des clubs.

Seules 4 personnes ont participé à cette réunion, MM. JURY, DRESCOT, BEGON et BROUAT, ce dernier étant le seul membre de la Commission Régionale Futsal présent.

Ce dossier n'a donc pas pu avancer comme souhaité par Lilian JURY.

Le Bureau Plénier constate malheureusement le manque d'investissement des membres de la Commission Régionale Futsal.

Alors que cette question aurait pu utilement être traitée le 13/01, le Président PARENT fait part du mail du jour d'Eric BERTIN, Président de la Commission, relatant les difficultés rencontrées pour l'organisation de la Coupe Régionale Seniors Futsal Georges Vernet, notamment en raison des matchs en retard et du manque de dates disponibles pour reprogrammer ces matchs.

Vu le nombre de matchs en retard et la priorité qui doit être donnée à notre championnat Futsal R2 au calendrier chargé, le Bureau Plénier décide :

- Que le 1^{er} tour de la Coupe LAuRAFoot Futsal Georges Vernet prévu le weekend des 5 et 6 février est repoussé à une date ultérieure,

- Que cette date des 5 et 6 février sera mise à profit pour reprogrammer un maximum de matches de championnat régional Futsal en retard,
- Que la Commission Régionale Futsal fera parvenir au Bureau Plénier SOUS 10 JOURS et en tout cas avant le 31/01/22 une proposition d'organisation et un nouveau calendrier pour la Coupe régionale Futsal Georges Vernet afin de tenir compte de la décision ci-dessus (1^{er} tour repoussé).

✓ **Pascal PARENT :**

Le Président fait part d'une idée parvenue jusqu'à lui et qui consisterait à solliciter l'A.E.F. pour tenir la buvette lors des manifestations organisées sur le site de Tola Vologe. Cette proposition pourrait aussi être faite auprès de l'U.N.A.F régionale car l'idée est séduisante à plusieurs égards.

→ **Le Bureau Plénier donne son accord de principe.**

✓ **Méline COQUET :**

Cas des dégradations sur le véhicule d'un Délégué officiel lors d'un match :

Méline COQUET informe que la franchise ne peut faire l'objet d'une prise en charge par la M.D.S. car le contrat « Auto-mission » souscrit par la Ligue n'intervient pas lorsqu'un véhicule est endommagé en stationnement.

Le Président PARENT propose que la prise en charge soit transmise à la Caisse de Solidarité de la LAuRAFoot.

→ **Le Bureau Plénier valide la proposition à l'unanimité.**

✓ **Chefs de délégations sélections LAuRAFoot :**

Suite à l'appel à candidature concernant l'encadrement des Sélections, Pascal PARENT fait part de l'indisponibilité de Chrystelle RACLET pour la sélection PPF U15 Féminines et cette dernière sera remplacée par Mireille VALENTIN du District du Puy de Dôme.

Par ailleurs, Abtisse HARIZA n'a pas donné suite et Nicole CONSTANCIAS n'a pas encore confirmé.

Ce point sera donc réexaminé lors d'un prochain Bureau Plénier ou Conseil de Ligue.

La séance est levée à 19h35.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE